

Questions orales

par cette Chambre. Je suis toujours disposé, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, à rencontrer les dirigeants syndicaux pour justement tenter d'effectuer un règlement de ce genre-là. Mais, à l'heure actuelle, il y a une impasse, il y a des demandes très importantes qui sont sur la table. Je le mentionnais hier: dans un cas, des demandes d'augmentation annuelle de l'ordre de 17,4 p. 100; dans l'autre cas, des demandes d'augmentation annuelle de l'ordre de 14,3 p. 100.

Dans l'intérêt, à moyen terme, de la sécurité du public, de la santé du public, il faut en arriver à une résolution du conflit. C'est la raison pour laquelle on va présenter un projet de loi plus tard aujourd'hui, qui va établir un processus pour en arriver à une résolution du conflit. Je peux vous dire, monsieur le Président, qu'on ne légifèrera pas une entente comme telle, mais plutôt la façon d'en arriver à une entente.

[Traduction]

Mme Catterall: Monsieur le Président, les travailleurs assurent les services d'urgence. Le ministre des Transports a dit à la Chambre, hier, qu'il n'y avait pas de problèmes de sécurité dans la Voie maritime du Saint-Laurent. Où étaient les préoccupations sécuritaires du ministre, le mois dernier, lorsque 1700 pêcheurs de homard ont pris la mer? Est-ce que la vraie raison de cette mesure législative de rappel au travail n'est pas la protection des intérêts des amis du gouvernement qui sont dans les transports maritimes?

M. de Cotret: Monsieur le Président, la vraie raison de la mesure législative est de sortir de l'impasse, car on ne semble pas pouvoir y parvenir par la négociation. J'ai dit et je répète que je suis prêt à m'asseoir et à discuter et, d'ailleurs, il y a toujours eu des négociations officieuses. Nous en sommes à un point où les parties sont tellement loin l'une de l'autre—les demandes sont de 17 et 14 p. 100 d'augmentation de salaire, alors que les 155 000 autres fonctionnaires ont eu 4,1 p. 100—que nous estimons que nous devons faire quelque chose.

Je voudrais citer une lettre que j'ai reçue de Iris Craig, présidente de l'IPFP, qui dit: «Les troubles syndicaux actuels et prévus risquent d'avoir un effet considérable sur la santé et la sécurité des clients du gouvernement. De plus, toute immobilisation prolongée des navires du gouvernement nuira à des activités de recherche qui ont exigé beaucoup de temps, d'énergie et d'argent. L'écono-

mie des régions maritimes de notre pays en souffrira également.»

Elle dit: «Faites quelque chose.» Et c'est exactement ce que nous faisons.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au président du Conseil du Trésor. Elle est double. Il y a répondu en partie dans la dernière réponse qu'il a donnée.

S'il s'avère nécessaire de déposer une loi, est-ce qu'il demeure prêt à négocier, même après le dépôt d'une telle loi? Et compte tenu de ce qu'il a dit hier, à savoir que la parité salariale serait établie s'il y avait règlement, et il s'agit là d'un problème de longue date dans ce secteur, comment envisage-t-il d'établir la parité salariale dans les cas où les conventions s'échelonnent sur plusieurs années et se chevauchent?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que, même après le dépôt de la loi, je serai prêt à négocier à n'importe quel moment. Je le répète: je suis prêt à négocier.

En ce qui concerne le deuxième point soulevé par mon collègue concernant la parité salariale entre les travailleurs de la côte est et ceux de la côte ouest, l'offre qui a été déposée est la suivante: les travailleurs de la côte est auront droit au même traitement que les travailleurs de la côte ouest, donc à la parité salariale, dès la signature de la nouvelle convention collective.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je m'adresse moi aussi au président du Conseil du Trésor. Hier, il a dit à la Chambre qu'on avait offert la parité salariale aux syndicats. Mais il s'est gardé d'ajouter qu'elle ne leur serait accordée qu'à condition qu'ils laissent tomber toutes les autres revendications.

Au lieu de présenter ce projet de loi que nous n'appuierons pas d'ailleurs, pourquoi ne se prononce-t-il pas aujourd'hui en faveur de la parité salariale tout en promettant de retourner négocier séparément les questions en suspens?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du trésor): Monsieur le Président, je tiens à rétablir les faits pour la gouverne du député. J'ai répété aujourd'hui ce que j'avais déjà dit hier, à savoir que la parité salariale allait de soi, qu'elle serait acceptée le jour de la signature. Que mon collègue soit rassuré: il n'a jamais été question d'assujettir la parité salariale à l'abandon de toutes les revendications.